

Genre, coutumes et religions



Rapport de l'atelier –
conférence

Repères pour la
compréhension,
l'intégration et
l'appropriation de genre
dans nos sociétés

Sommaire

1	Introduction.....	4
2	Rapport du Contexte.....	4
3	Déroulement de l'atelier – conférence.....	5
	3.1 Les Cérémonies d'ouverture et de clôture de l'atelier.....	5
	3.2 Les participant (e) s.....	5
	3.3 Les Normes de l'atelier.....	5
	3.4 La méthodologie utilisée.....	5
	3.5 Les Taches des sous-groupes.....	5
4	Résultats des sous-groupes.....	6
	4.1 Résultats des Travaux du groupe : Islam et genre.....	6
	4.2 Travaux du groupe : christianisme & genre.....	7
	4.3 Résultats du travail de groupe : genre et coutume.....	7
5	Présentation des synthèses des trois études.....	8
	5.1 Synthèse des résultats de l'étude sur les repères de Genre dans les sociétés traditionnelles coutumières du Mali.....	8
	5.2 Obligations époux/épouse au sein du ménage.....	10
	5.3 Relations entre les femmes –femmes : le gouvernement des femmes.....	10
	5.4 Un modèle de famille traditionnelle (relation homme-homme) : le gouvernement des hommes.....	10
	5.5 Education traditionnelle de la jeune fille et jeune garçon :.....	11
	5.6 Typologie des conseils aux jeunes couples :.....	13
	5.7 La gestion foncière : la terre appartient aux morts, aux vivants et à ceux qui vont naître « la gestion de la terre est collective ».....	14
	5.8 Gestion des conflits : les personnes ressources.....	14
	5.9 Accès à la connaissance et au savoir : Eléments déterminants : la maturité, confiance, statut matrimonial.....	15
	5.10L'interdépendance de l'homme et de la femme :a) A travers les chiffres symboles b) images et citations.....	17
6	Synthèse : genre et Islam :.....	18
	6.1 La situation de la femme à l'époque préislamique et contemporaine.....	18
	6.2 Situation de la femme dans l'islam.....	18
	6.3 Egalité Hommes – Femmes.....	19
	6.4 Différences entre Homme et Femme.....	19
	6.5 Prédominance des hommes sur les femmes.....	19
	6.6 Le droit a l'instruction pour la femme.....	20
	6.7 La part successorale de la femme.....	20
	6.8 Le droit islamique face au travail de la femme.....	20
7	Synthèse genre et Christianisme.....	21
	7.1 Les principes fondamentaux de l'enseignement de l'église catholique dans les questions sociales.....	21
	7.2 Les fondements bibliques de l'anthropologie chrétienne : la vision de l'être humain dans la sainte Bible.....	21
	7.3 Les femmes dans l'enseignement social de l'Eglise :.....	24
8	Les Pistes de Capitalisation & dissémination des résultats :.....	25
	Annexe 1 l'Aperçu général sur le genre.....	26
	ANNEXE 2 Discours d'ouverture et de clôture.....	27
	ANNEXE 3 Liste des participants.....	30
	ANNEXE Un avis libre d'un auteur.....	31

Tables

Table 1 : Production et gestion de ressources et autres biens dans la société traditionnelle animiste	8
Table 2 : Obligations époux/épouse au sein du ménage	10
Table 3 : Relations entre les femmes –femmes : le gouvernement des femmes	10
Table 4 : Un modèle de famille traditionnelle (relation homme-homme)	11
Table 5 : Education traditionnelle de la jeune fille et jeune garçon	11
Table 6 : Typologie des conseils aux jeunes couples	13
Table 7 : La gestion foncière : la terre appartient aux morts, aux vivants et à ceux qui vont naître	14
Table 8 : Accès à la connaissance et au savoir	15
Table 9 : L'interdépendance de l'homme et de la femme	17

1 Introduction

Les 17 et 18 Avril 2002 s'est tenu à Sikasso un atelier – conférence sur le thème " Genre, coutumes et religions" : repères pour la compréhension, l'intégration et l'appropriation de genre dans nos sociétés.

Cette rencontre qui a regroupé 40 participants (15 femmes et 25 hommes) a été le cadre de présentation et d'alimentation des produits de la triple étude sur "

" Genre et coutumes dans la région de Sikasso" ; " Genre et Islam " ; " genre et christianisme" lancée par le programme Jékasy.

Cet atelier est cofinancé avec la Coopération Suisse (BuCo) et la facilitation du consultant genre de cet organisme.

Le présent rapport fait la synthèse des résultats des trois études, la contribution des participant(e)s les recommandations formulées et les pistes de capitalisation des ces résultats.

2 Rapport du Contexte

Le programme Jekasy collabore avec plus de 100 organisations paysannes de différents niveaux et statuts : groupements féminins, organisations de gestion des ressources naturelles, associations villageoises, associations et coopératives socio- professionnelles etc... pour une réelle maîtrise stratégique du processus de conduite des différentes actions, le programme a mis en place des groupes de réflexion sur des thèmes jugés " porteurs". Le groupe genre et gestion des ressources naturelles constitue un des cinq groupes créés pour ce faire. Ce groupe tente d'analyser les actes du programme et de proposer le cas échéant des orientations permettant l'équilibrage des relations entre les hommes et les femmes. En effet la gestion des ressources naturelles fait intervenir des groupes sociaux aux intérêts et aux poids différents. Un intervenant externe, de par son action, pourrait très facilement modifier ces jeux et enjeux de pouvoirau détriment de couches déjà défavorisées.

Le groupe genre a été mis en place pour être vigilant à ces aspects. L'expérience a montré que le concept et l'approche genre a du mal à être compris de tous. La plupart des résistances sont dues au fait que beaucoup pensent encore que le concept genre est « importé » et ne saurait se greffer à nos réalités culturelles Africaines . Ceci amène GDRN / Jekasy a se poser la grande question suivante :

- la tradition sociale Sénoufo, Minyanka, Bamanans et Bwa (principaux groupes de la zone) à base d'animiste,
- la religion Chrétienne et
- la religion Musulmane

sont –elles fondamentalement antagonistes au genre (à l'équilibre Hommes – Femmes , Femmes - Femmes, Hommes – hommes) ?

L'hypothèse du groupe de réflexion est : les traditions des sociétés Sénoufo, Minyanka, Bamanans et Bwa, le Christianisme et l'Islam recèlent des aspects et des comportements fondamentaux de recherche d'un équilibre et d'une équité hommes – femmes, femmes – femmes, hommes – hommes.

Les aspects positifs de nos cultures et de ces religions sont peu connus. Le groupe pense que si nous découvrons ces aspects positifs, ils peuvent constituer une base solide pour traiter et faire comprendre/accepter le concept et l'approche genre. Ainsi adapté, mieux enraciné, dans notre culture, le genre cesserait d'être étiqueté de « Toubabouya » et bien de résistances tomberaient.

3 Déroulement de l'atelier – conférence

3.1 Les Cérémonies d'ouverture et de clôture de l'atelier

les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été placées sous la présidence du Haut Commissaire de la région Sikasso représenté respectivement par les conseillers aux affaires administratives et au développement.

Dans son discours d'ouverture, le conseiller aux affaires administratives a mis un accent particulier sur la pertinence du thème de l'atelier à ce qu'il offre aux participants l'opportunité de comprendre le concept genre vu sous trois angles : la tradition, l'islam et le christianisme, trois angles différents mais complémentaires qui constituent aujourd'hui les piliers de la vie sociale.

Dans son discours de clôture, le conseiller au développement a surtout félicité les participantes pour la qualité des résultats atteints et les a invité à poursuivre la réflexion sur les recommandations formulées pour assurer leur mise en œuvre.

3.2 Les participant (e) s

Au nombre de 40 (15 femmes et 25 Hommes) , les participant(e)s à l'atelier – conférence sont des représentant (e)s des organismes de développement, des structures d'appui au monde rural, des structures du Ministère de la femme, enfant et de la famille, des organisations paysannes , des associations religieuses (AMUPI), de la mission Catholique, de la presse, du Diocèse , de l'assemblée régionale, des associations et ONG féminines, de réseau GENRE.

Les conférenciers étaient :

- Professeur Yacoub Doucouré, Sikasso (genre et islam)
- Abbé Cyprien Dackouo, Koutiala (genre et christianisme)
- Monsieur Tiémoko André Sanogo, Sikasso (coutume tradition et genre)

La modération a été assurée par l'appui – conseil genre du Bucu (Adama Moussa) et le coordinateur du programme Jékasy (Célestin Dembélé).

3.3 Les Normes de l'atelier

- Ecouter l'autre pour (le) comprendre
- Respecter l'opinion de l'autre
- On ne fait pas d'attaque à la religion : pas de jugement de valeur sur l'écriture " Sainte"
- On partage sa connaissance avec les autres pour enrichir les produits de l'atelier
- Etre concis pour ne pas monopoliser la parole.

3.4 La méthodologie utilisée

Elle a consisté à la présentation des résultats des études par les consultants sous forme d'un exposé suivi de questions d'éclaircissement et d'approfondissement des participant (e) s .

La synthèse de ces résultats a été faite par une commission et a été discutée au niveau de trois sous groupes constitués au hasard selon les thèmes.

Les résultats des travaux des trois sous groupes ont été présentés, discutés et améliorés en plénière. Chaque sous groupe a formulé des recommandations. La commission de synthèse a pris en compte les amendements et les recommandations formulées par thème.

3.5 Les Taches des sous-groupes

- Analyser et approfondir les résultats de la synthèse
- Faire ressortir les points clés pour chaque thème par rapport au concept genre

- Formuler des recommandations pour la capitalisation, dissémination des résultats du présent atelier.

4 Résultats des sous-groupes

4.1 Résultats des Travaux du groupe : Islam et genre

4.1.1 Analyse des résultats

❶ Avant l'islam

La femme n'avait aucune considération en tant que être humain

❷ Avec l'islam

l'islam a rendu à la femme sa dignité d'être humain et reconnu ses droits

❸ Rapport Homme / Femme

Égalité : La femme et l'homme ne peuvent être égaux à tout point de vue, il y a des limites

Responsabilité : certaines responsabilités reviennent aux hommes uniquement

Héritage : l'islam reconnaît le droit à l'héritage de la femme précise les modalités et la répartition / catégorie

4.1.2 Points clés

- l'islam a toujours reconnu la femme comme une partenaire de l'homme à tout point de vue (référence au rôle joué par la femme du prophète (PSL))
- l'islam a fait beaucoup d'ouverture à la femme mais certaines fonctions ne lui sont pas dévolues à cause de sa nature biologique
- l'islam garantit la propriété privée pour l'homme et pour la femme
- l'accès au crédit de la femme est conditionné à l'accord du mari
- l'islam autorise le commerce pour la femme mais sous conditions (indisponibilité familiale et conjugale)
- la répartition de l'héritage est faite selon la place et le rôle des héritiers tels que stipule le Saint Coran. La femme peut hériter de tout y compris la terre.

4.1.3 Recommandations

- éviter la comparaison homme/femme de point de vue égalité sauf sur les points prévus par l'islam
- exploiter les points clés pour l'application du concept genre
- prendre la femme en compte tous les programmes de développement
- procéder à une large diffusion des documents et résultats de cet atelier (à travers les médias, mini ateliers locaux, à travers les prêches)
- développer un partenariat dynamique avec d'autres organisations travaillant sur le genre et développement
- traduction du concept genre en arabe pour faciliter son exploitation et son application
- former les partenaires en genre

4.2 Travaux du groupe : christianisme & genre

4.2.1 Recommandations

- Soutenir et encourager la notion de travail de la femme hors du ménage dans la mesure de ses capacités et dans l'intérêt de la famille.
- Encourager la pleine participation des femmes dans les activités de développement
- Intégrer la formation genre dans les programmes des structures formelles et informelles d'éducation laïque et religieuse.

4.2.2 Points à approfondir

- Le mariage (Amour allant du don de soi entre aide mutuelle, monogamie, indissolubilité)
- La co- responsabilité dans l'éducation des enfants
- Reconnaissance de la dignité de la femme
- Relations hommes – femmes (le pouvoir, un don de Dieu, un instrument de service et non un instrument de domination)

4.2.3 Points clés (genre & christianisme)

1. La femme ne peut pas devenir un objet de domination et de possession de l'homme.
2. La femme ne peut être découverte en dehors de sa communion avec l'homme
3. L'homme et la femme sont différents et complémentaires dans la profondeur de leur être.
4. La dignité de la femme est égale à celle de l'homme

4.3 Résultats du travail de groupe : genre et coutume

Le volume de la synthèse des résultats de l'étude, la qualité de saisie des tableaux, le temps n'ont pas permis au groupe de faire ressortir des points clés et des recommandations spécifiques au thème. Il a cependant analysé le contenu de la synthèse point par point et a dégagé des pistes pour la commission de synthèse pour revoir la présentation pour la rendre plus synthétique. Le sous – groupe a indiqué qu'il existe dans la synthèse plusieurs éléments très intéressants pour le concept genre.

La commission de synthèse a travaillé selon les recommandations du sous – groupe et a porté les corrections nécessaires sur le document de synthèse.

5 Présentation des synthèses des trois études

5.1 Synthèse des résultats de l'étude sur les repères de Genre dans les sociétés traditionnelles coutumières du Mali

Table 1 : Production et gestion de ressources et autres biens dans la société traditionnelle à base animiste

Niveau	Homme	Femme
production et gestion des ressources collectives	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les hommes valides travaillent dans l'exploitation - La nourriture, les soins, habitat, matériel de travail, moyen de locomotion sont assurés pour tous/toutes. - Quand un homme prend une femme, tous les frais de mariage sont pris en charge par le clan idem pour la maladie, la mort, la venue d'un étranger - Dans la zone cotonnière, le gestionnaire des ressources partage une certaine quantité de coton à toutes les femmes de l'exploitation. Il en est de même pour les céréales 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes encore fraîches (jeunes) sont du côté des hommes. - idem - L'autre partie du coton revient aux femmes de la concession qui en disposent librement - La gestion des arbres champêtres (agro forestiers) revient à la femme
Production et gestion des ressources familiales	<ul style="list-style-type: none"> - L'homme marié a le droit de posséder son jardin personnel qu'il exploite en dehors des heures de travail de l'exploitation collective. - Chaque couple peut posséder sa basse-cour, son jardin, son petit champ, son bétail, sa monture. - Chaque marié est tenu d'assurer l'habillement, la literie et les bijoux de la femme.. - Le mari peut souvent lui donner un coup de main ou employer un manoeuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> - les femmes entretiennent aussi de petits champs de fonio, de mil, d'arachide, de pois sucrés, de condiments.
Production et gestion des ressources privées de la femme	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun mari ne peut en disposer, sauf si volontairement votre épouse vous en cède en cas de difficulté financière. - Toute usurpation de ces biens par l'époux peut être d'altercation et le mari fautif est tenu de les restituer. - Des cas d'abus de certains hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - La femme est fière d'attribuer en toute liberté un tissu à l'homme. - La femme fait le ramassage des noix de karité et du néré du champ de son mari. - Le gain de la vente de ces produits lui revient de droit et peut constituer un héritage pour ses enfants. - Certaines épouses ont pu accumuler des richesses, ont payé du bétail et ont dans certains aidé leurs propres

		<p>parents, leurs maris en situation difficile.</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autres ont même pu économiser et ont payé du matériel agricole, des vélos, des motos pour leurs enfants. - Ces biens n'ont absolument rien à voir avec le bien public. - N'importe quelle femme est libre de disposer de ses biens, et les sous produits générés par la vente des produits de la cueillette et autres labeurs. - Elle peut économiser ses avoirs. - Elle peut prévoir préparer l'avenir de ses enfants en en achat de charrue, vélo, mouton. - Elle peut aider son mari en lui donnant gratuitement des sous ou même en lui empruntant quelque chose en cas de difficulté. - En cas de décès, tout ce trésor revient à ses propres enfants. - Si elle meurt sans laisser d'enfant mâle majeur, sa famille paternelle s'occupe de la gestion. - Tout enfant héritait de plein droit de sa mère. - Une femme (même veuve) ne construit pas sa case. - N'achète pas elle-même sa literie. - Ne paie pas elle-même ses médicaments - Ne va pas seule à l'enterrement d'un proche. - N'assure pas elle-même sa nourriture. - Elle ne négocie pas elle-même sa nourriture. - Elle ne paie pas son impôt - Dans le milieu senoufo, les biens propres de la femme reviennent à la famille d'origine à son décès. - Elle peut établir un testament oral.
--	--	--

5.2 Obligations époux/épouse au sein du ménage

Table 2 : Obligations époux/épouse au sein du ménage

Niveau	Epoux	Epouse
Obligations	<ul style="list-style-type: none"> - L'époux ne battra jamais à sang sa femme - Il lui est formellement interdit de vexer ou d'humilier par abus de langage un des parents de sa femme. - Il doit nourrir sa femme, lui donner une couchette, lui indiquer un lieu d'habitation, la soigner, respecter ses besoins, ne jamais dévoiler une confiance, ne rien entreprendre qui puisse l'humilier, participer aux événements heureux, malheureux de la belle famille. 	<ul style="list-style-type: none"> - Elle est tenue à la fidélité, au respect formel, à l'obéissance, à la soumission au mari. - Elle ne doit jamais recevoir un autre homme dans la chambre de son mari. - Elle ne doit jamais divulguer un secret de son mari - Elle doit surtout gérer les beaux-parents comme elle gère ses propres parents

5.3 Relations entre les femmes –femmes : le gouvernement des femmes

Table 3 : Relations entre les femmes –femmes : le gouvernement des femmes

Catégorie	Rôles/Responsabilités
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La doyenne (gouvernante) ▪ Le pouvoir féminin se base sur l'ordre d'arrivée (différent de l'âge mathématique) ▪ Les rôles et les responsabilités varient selon les âges et l'ordre d'arrivée dans le ménage 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les femmes sont soumises à elle. - Elle est la plus âgée du point de vue ordre d'arrivée. - Elle a fini de procréer et a un tel pouvoir et une emprise telle qu'elle est incontournable dans la vie du clan. - Elle joue l'interface entre le patriarche et les autres femmes (en formation du gouvernement pour une mise œuvre effective). - Elle est crainte, respectée et écoutée - Conseille le patriarche, l'informe, reçoit les nouvelles mariées, leur sert de guide, parachève leur éducation. - Sert de tampon et de référence pour trancher tous les litiges féminins. - Elle peut se faire seconder pour tout problème qui dépasse sa compétence (accouchement, soins aux enfants) - Gnelefara (système de compensation où la grand'mère réclame l'éducation de sa petite fille

5.4 Un modèle de famille traditionnelle (relation homme-homme) : le gouvernement des hommes

Critères déterminants :

L'âge, le statut social, le degré de rendement et de la moralité de chaque membre. Le chef, le doyen d'âge de la communauté cumule toutes les fonctions mais exerce avec les avis de ces conseillers

Table 4 : Un modèle de famille traditionnelle (relation homme-homme) : le gouvernement des hommes

Les différents membres	Rôles/Responsabilités
Le patriarche (Baa kòròle)	- Exempt de tous les travaux, écouté, craint, respecté et honoré.
Baa Cini (un de ses frères qui le suit en âge)	- Conseil du chef - Porte-parole des autres membres de clan - Chargé de l'éducation, des activités des femmes, chef du protocole et chargé de la gestion des conflits.
Baa Farima (3eme frère en âge)	- Dur, rigoureux et catégorique. Il est chargé de la supervision des champs, du budget, des problèmes de fiançailles, des missions secrètes, des mariages.
Bbè Nôgô (le 4eme frère)	- Il est pionnier des nouvelles terres. - Il voyage et représente la famille dans les cérémonies - Il est l'intermédiaire entre le conseil des anciens et la nouvelle génération

5.5 Education traditionnelle de la jeune fille et jeune garçon :

L'enfant est un bien collectif (dans le cadre de son éducation et son utilisation. Les oncles paternels ont plus de prise sur la vie de leur neveu que le père biologique.

Table 5 : Education traditionnelle de la jeune fille et jeune garçon

Catégorie	Contenu de l'éducation et ses fondements
Filles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certaines femmes de la concession n'avaient pas droit à l'éducation des filles : ▪ Les propres mères ▪ Les femmes acariâtres, méchantes ▪ Les femmes trop courageuses (téméraires) ou zélées ▪ Les épouses infidèles ou belliqueuses 	<ul style="list-style-type: none"> - Bras valides avant le mariage. - Cuisinière qui va vite épauler la maman. - Epouse qui va vite donner aux parents leur petit fils. - Elle soude les liens de parenté. - Au mariage, elle va élargir les relations et l'influence sociale des parents. - Elle est entourée de tous les soins bien que certains parents auraient préféré un enfant mâle. - Son éducation est généralement assurée par la grand'mère maternelle ou chez la sœur de son père restée stérile. - Elle fait des travaux domestiques et champêtres. - Entre 7-9 ans, elle apprend les travaux culinaires et moraux. Elle est confiée aux actives de la concession. - Entre 10-12 ans, la jeune fille intègre le groupe de ses camarades d'âge, elles organisent des associations de culture ou de récolte de rotation. - Tout ce qu'elle gagnait était destiné à celle qui assurait son éducation. - Entre 14-16 ans, elle pouvait sortir avec un garçon et gare à elle si elle perdait sa virginité. - Quand la fille atteint la puberté, c'est sa tutrice qui lui donne les premiers rudiments de l'éducation sexuelle, la conduite à tenir face aux garçons, la toilette intime... - Entre 16-17 ans c'est le mariage. Elle a suffisamment amassé beaucoup d'ustensiles par la vente du beurre, du néré, du bois et des autres travaux lucratifs.

Garçons	<ul style="list-style-type: none"> - Education axée sur l'harmonisation entre le corps et l'esprit. - Enseigner au garçon les charges, les choses brusques et les grands problèmes. - 4-(ans, il vit avec son père et sa mère de qui il reçoit les leçons de base. - A partir de 7 ans, il récupéré par le chef de la concession ou un membre actif de la famille. - L'éducation aux d'adresse, de souplesse et pour déceler les talents des nouveaux chasseurs. - 7-9 ans commence une espèce de formation psycho-morale : apprendre à confectionner une couchette, réparer un habit décousu, apprendre à jouer un instrument de musique, élever des poules, pintades : la période d'initiation aux sociétés secrètes. - 15-17 ans circoncision (bamanan) la période d'accès à certains secrets. - 18-21 ans le garçon est un homme accompli. On prépare son mariage
----------------	---

5.6 Typologie des conseils aux jeunes couples :

Table 6 : Typologie des conseils aux jeunes couples

Jeune fille	Jeune garçon
<ul style="list-style-type: none"> - Le mariage est une épreuve où tout peut arriver, bonheur, malheur, entente, dispute : être femme veut dire encaisser. - Ne t'adresse jamais à ton mari quand tu es arrêtée (debout). - Parle avec respect et courtoisie - Evite toujours de lui reprocher quelque chose. Ne lui demande jamais ce qu'il n'a pas. - Ne parle jamais à qui que se soit de vos problèmes et si tu dois le faire c'est au fond de votre chambre ou bien par son ami intime. - Donne ton cœur à lui seul et plus tu seras soumise plus auras des enfants forts, bénis et sérieux. - Ne t'interpose jamais entre lui et ses frères - Pour vire bien ton mariage, maîtrise ta langue, tes fréquentations, ton pagne, tes oreilles. - Le mariage est une affaire de famille et c'est toi le relais entre nos deux familles. - Nous te donnons une aiguille et du fil et non un couteau pour déchirer, la femme doit coudre les parents même opposés et non les distancer. - Tu porteras partout où tu seras le nom de notre famille, notre histoire, notre honneur et le nom de ta mère et de ton père, sauvegarde-les. - Le secret de la vie est : " a to" <ul style="list-style-type: none"> * a ye i ka to (vois et sache te taire) * a se ka kè i la nka a to (aie la capacité, mais n'agis pas) * a don i ka to (comprend et laisse faire) * a mè i ka to (écoute et sans parler) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tu as les 3 habits d'homme fais attention : tu es responsable - Nous te donnons une épouse pour t'intégrer dans le groupe des hommes de la famille, comporte-toi en homme. - La vie de célibataire est différente de celle de marié. Tu n'es plus seul. - Ne nous humilie pas auprès de nos beaux-parents - Le mariage est une épreuve, tu te priveras de certaines libertés. - Gère ta femme comme ta sœur, aime la, donne lui tout ce que tu peux, mais ne lui donne pas le fond de ton cœur cela viendra avec le l'âge car nul ne connaît sa femme s'il ne la pas secondée. - Maîtriser-toi dans toutes les situations, surtout en parole. - Sois ferme dans tes décisions et évite d'être mesquin. - N'expose pas tout le monde tes problèmes avec ta femme car on garde pas une femme à cause de sa beauté ou son langage, mais à cause de 3 choses : ses enfants, ses parents et du sens du mariage. - Ne prend pas des décisions dans la joie ou dans la colère. - Ne prend pas ta femme sur ce qu'on dit d'elle, mais sur ce q'elle fait en ta présence. - N'engage pas ta femme dans une altercation entre tes frères. - Si tu insulte les parents de ta femme, tu nous auras tous insulté. - Ne rejette pas les idées de ta femme, mais ne te jette pas aveuglement sur elles.

Commentaires :

L'accent est mis sur : **Pour la jeune fille** : La tolérance, la maîtrise de la langue, la fidélité, l'alliance entre les deux familles. **Pour le jeune garçon** : la fermeté, la concertation, l'épreuve, le respect du conjoint et de l'alliance entre les deux familles, la complémentarité.

5.7 La gestion foncière : la terre appartient aux morts, aux vivants et à ceux qui vont naître « la gestion de la terre est collective »

Table 7 : La gestion foncière : la terre appartient aux morts, aux vivants et à ceux qui vont naître

Catégories	Rôles et Responsabilités (accès, conditions)
Le chef coutumier	<ul style="list-style-type: none"> - Il est le chef de la terre - Il connaît les limites géographiques de ses terres, respecte les frontières avec les autres villages - Il alloue la terre à exploiter et fixe les termes du contrat - Il veille au respect des jours de Totem
Une femme mariée	Ne peut obtenir une terre de culture auprès d'un chef foncier qu'à la demande d'un mari titulaire.
Une vieille femme	Peut facilement obtenir un lopin de terre chez n'importe quel exploitant et cela n'est assorti d'aucune condition. Cette exploitante peut entretenir un jardin potager et faire des semis d'arachide, des pois sucrés, du mil
Un jeune célibataire	Il est difficile d'allouer une parcelle temporaire ou définitive à une jeune célibataire surtout s'il n'est pas avalisé par un tuteur connu

Catégories	Conditions
Les frères qui cultivent le même champ collectif n'arrivent plus à s'entendre et décident de se séparer.	L'exploitation revient au plus âgé. Les autres frères réclament au chef de village de nouvelles terres.
Les associations ou regroupements féminins.	Peuvent prétendre collectivement à la terre. Le chef les autorise à l'exploiter.

5.8 Gestion des conflits : les personnes ressources

- Les vieilles personnes (qui sont sacrées)
- Les hommes de castes (griot, forgeron, cordonnier)
- Les cousins à plaisanterie (sinankun)
- L'étranger (de passage) ou un inconnu
- Le bélé (enfant de la tante paternelle)
- La femme (à l'intérieur d'une famille sur un conflit entre un homme et sa femme, un homme et ses enfants, entre deux femmes, entre deux frères).

- Elle peut s'adjoindre une autre femme
- Quand les femmes interviennent dans un conflit, elles ont quelqu'un sur lequel elles s'appuient (jeune frère du mari, chef de concession)
- Dans bien de cas, tous les problèmes sont transportés au niveau de la doyenne qui a une influence morale sur le clan (elle est écoutée de tous).
- Dans le village, les femmes interviennent très peu, sauf si elles sont sollicitées et ont l'aval de leur mari. Dans nombreux cas, les femmes « bélé » peuvent intervenir à tout moment dans un conflit.
- A une phase plus élargie (hors du village). Il n'y a que des vieilles femmes expérimentées qui peuvent former une délégation pour négocier une paix entre les villages en conflit.
- Mais en ce qui concerne la gestion des pouvoirs dans les ex empires, la femme a peu de rôle à jouer ici. Elles agissent discrètement pour guider un roi, l'informer etc...

5.9 Accès à la connaissance et au savoir : Eléments déterminants : la maturité, confiance, statut matrimonial

Table 8 : Accès à la connaissance et au savoir

Type de connaissance	Conditions d'accès et Contrôle	
	Hommes	Femmes
Les guérisseurs (furakela)	<ul style="list-style-type: none"> - Hommes sans limite d'âge pourvu qu'ils soient élève assidu, soumis et obéissant. - * Il est plus fréquent de rencontrer des guérisseurs masculin que des femmes dans ce domaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines femmes sont spécialisées dans la pédiatrie, ce savoir se transmet de mère en fille. - Certaines femmes pédiatres n'étaient leur science que lorsqu'elles ont atteint un certain âge ou elle n'enfantent plus. - Les femmes ont acquis une renommée dans l'accouchement (même les cas difficiles).
Les artistes	<ul style="list-style-type: none"> - Les hommes jouent des tam-tams, des balafons, des guitares ou des flûtes. - Le maniement des instruments est la spécialité des hommes. - Tous se retrouvent dans la danse, le chant. - Il y a des pas de danse propre à chaque genre - Les pas de danse rituels sont réservés aux hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le milieu senoufo autorise et reconnaît les castagnettes (Cicaara) comme instruments féminins - La femme est reconnue comme bonne chorégraphe ou choriste.
Les charlatans	<ul style="list-style-type: none"> - Cette science est commune aux hommes et aux femmes. - Il y a une nette domination des hommes 	
Les magiciens conditionnés au mariage	<ul style="list-style-type: none"> - Il est valable pour les deux genres 	<ul style="list-style-type: none"> - Il est valable pour les deux genres

<p>Chasseurs : La confrérie est hiérarchisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le donson ba (chef des chasseurs de toute une agglomération) • Le donson (l'ensemble des chasseurs) • Le kalanden (apprenti, débutant) 	<ul style="list-style-type: none"> - Uniquement réservée aux hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les épouses de chasseurs décédés sont membres de droit du donson ton.
<p>Sorciers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elle est ouverte à tous les deux genres et sans distinction d'âge 	<ul style="list-style-type: none"> - Elle est ouverte à tous les deux genres et sans distinction d'âge
<p>Les Prêtres (Soma)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès peut intervenir à tout âge et concerne les deux genres, mais il s'obtient par héritage. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès peut intervenir à tout âge et concerne les deux genres, mais il s'obtient par héritage.
<p>Fétichistes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les fétiches portatifs sont répandus sont communs aux deux genres. - Quelques hommes y ont accès et ils peuvent entrer dans l'intimité de ces secrets soit par leur propre mère, soit par leurs épouses à des conditions. - Les hommes illustres, fins, connaisseurs et spécialisés dans la science sont soutenus par les femmes dans l'ombre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il semble que certaines femmes possèdent leur fétiche personnel strictement caché aux hommes. - Il est très difficile de percer le mystère des femmes en matière de fétiche surtout dans la société traditionnelle. - Dans toutes les sociétés secrètes des femmes, il y a toujours un homme qui sert de bourreau et qu'on appelle « le murukala ». - Les femmes n'ont nullement accès ni aux sacrifices rituels, ni aux animaux immolés, ni instruments du gros fétiche qui se garde dans le vestibule. - Certaines femmes ont accès au fétiche mais n'apparaissent en public. Elles sont marraines du fétiche pour atteindre cette sommité, la vieille doit être reconnue veuve d'un homme puissant. - Tous les grands fétiches publics ont des marraines. Elle est généralement l'épouse d'un ex détenteur des secrets du fétiche. - Elle est plus puissante que le fétiche lui-même et protège tous les adeptes contre le mauvais sort des fétiches rivaux.

5.10 L'interdépendance de l'homme et de la femme :a) A travers les chiffres symboles b) images et citations

Table 9 : L'interdépendance de l'homme et de la femme

Sources	Implication genre
Sens original des chiffres	<ul style="list-style-type: none"> - 3 représente la masculinité (1 pénis + 2 testicules qui le diffèrent de la femme) - 4 représente la féminité (1 clitoris, 1 vagin, 2 lèvres) - Cè dan ye saba (l'extrême limite d'homme est trois) - Muso dan ye naani (l'extrême limite d'une femme est quatre) - De plus la tradition considère : - un homme heureux a besoin de 3 enfants (2 garçons et 1 fille) pour mener à bien sa vie. - Une femme heureuse a besoin de 4 enfants (2 garçons et 2 filles) pour mener à bien sa vie. - Le baptême de l'enfant se fait le 7^{ème} jour.
Pratiques incantatoires (3 fois pour l'homme)	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} Incantation : homme 2^{ème} Incantation : femme 3^{ème} Incantation : notre enfant
4 fois pour la même incantation	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} Incantation : moi femme 2^{ème} Incantation : moi mari 3^{ème} Incantation : moi 1er fils garçon 4^{ème} Incantation : ma 1ere fille
Images et les citations	<ul style="list-style-type: none"> - Un homme sans enfant est comme un arbre sec. Il ne peut vous procurer ni ombrage ni fruit. - Un homme sans femme n'a ni conseiller. Il reste toujours sale et mange mal. Il n'est pas digne de confiance et peut détalé au moindre bruit. - Une femme sans mari est toujours hargneuse et n'a pas de vie privée. Elle ne peut donner des conseils ni en recevoir. - Si puissant, si fort, si savant, soit un homme, il ne peut atteindre la sommité sans être préparé par nous les femmes. - La conduite des affaires a été confiée à l'homme non pas par mépris ou méfiance pour la femme, mais uniquement pour savoir punir toujours en premier lieu le responsable désigné. - Derrière les grands hommes, il y a toujours des grandes dames. - La femme est comme un sac au flanc de l'homme. Elle n'est ni devant ni derrière.

6 Synthèse : genre et Islam :

6.1 La situation de la femme à l'époque préislamique et contemporaine

La situation de la femme avant l'avènement de l'islam et à l'époque contemporaine se caractérise par les points essentiels suivants :

1. La femme n'avait pas droit à l'héritage
2. Le divorce n'était ni organisé ni limité
3. Le nombre d'épouses qu'un homme pouvait avoir n'était pas illimité
4. l'homme avait le pouvoir discrétionnaire illimité sur la femme . il pouvait lui infliger toutes sortes de mauvais traitements

Certaines illustrations :

- Au temps des pharaons , les égyptiens donnaient également en offrande des filles au Nil
- A Koumbi Saleh, capitale de l'ancien Ghana, la même pratique était en usage .Tous ces sacrifices avaient comme but de conjurer les malheurs tels que la famine, les sécheresses, les guerres, les épidémies etc....
- Les anciens Athéniens dont la civilisation a été florissante considéraient les femmes comme des vulgaires marchandises, objet de vente et d'achat sur le marché.

6.2 Situation de la femme dans l'islam

Par rapport aux points évoqués ci- avant et concernant le statut de la femme et le traitement de la femme préislamique et contemporaine, les principaux points de différences sont ci-dessous présentés :

- L'islam reconnaît le droit à l'héritage (point 9 sur la part successorale de la part de la femme)
- L'islam limite le nombre d'épouses à quatre selon les conditions suivantes : égalité de traitement entre les épouses et obligation pour l'homme de subvenir à leurs besoins.
- L'islam a autorisé la polygamie (limitée à quatre épouses au maximum) dans le souci de remédier à certains de la société et du ménage tels :la stérilité ,l'indisponibilité due à la maladie ou aux absences prolongées ,la discipline de l'excès de libido. Dans le cas contraire et dans les mesures du possible, l'islam recommande à l'homme de se limiter à une seule épouse
- L'islam reconnaît à la femme des droits. En particulier il a mis fin à la pratique qui consistait à enterrer vivants, dès leur naissance , des enfants de sexe féminin (pratique en usage chez les arabes ,cf S.81 , V. 8 et 9 du coran qui dit « et qu'on demandera à la fillette enterrée pour quel péché elle a été tuée » et S 17,V 31 : « Et ne tuez pas vos enfants par la crainte de pauvreté ; c'est Nous qui attribuons leur subsistance, tout comme à vous .Tuer , c'est vraiment un énorme péché »
- L'islam recommande d'accueillir avec le même esprit à la naissance des enfants de sexe masculin et féminin. Il en est de même en ce qui concerne la guigne attribuée aux femmes par les coutumes anciennes.

Pour conclure l'islam a reconnu à la femme des droits et obligations importants . Cf Le conseil donné par le prophète Mohamed (PSL) lors de son pèlerinage d'adieu où il dit : « *Je vous recommande de bien traiter la femme qui doit être l'objet de toutes les attentions* »

6.3 Egalité Hommes – Femmes

L'homme et la femme sont égaux dans la pratique des œuvres utiles pour la présente vie et pour l'AU- Delà. Allah dit dans le saint coran « Quiconque , male ou femelle , fait bonne œuvre tout en étant croyant, nous lui ferons une bonne vie .Et nous récompenserons , certes , en fonction des meilleures actions « (sourate 16, les abeilles verset 99)

L'islam reconnaît l'égalité des obligations religieuses dans le travail , l'éducation , le droit à la possession , la citoyenneté , la responsabilité , la blâme, la récompense , le droit de commerce, le droit aux legs testamentaires , au don , à la dette , à la procuration, à la garantie .Elle a le droit de gestion de ses biens personnels inter dépendamment de ceux de son mari

La supériorité entre l'homme et la femme n'est pas lié au sexe mais à la compétence et à la noblesse de l'œuvre accomplie. Allah dit » O hommes ! nous vous avons créés d'un male et d'une femelle et Nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous entre-connaissiez .Le plus noble d'entre vous auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah es certes omniprésent et grand connaisseur. (S. 49 « les appartements)

6.4 Différences entre Homme et Femme

L'islam a trouvé la femme méprisée et privée de la plupart de ses droits .Il l'a honorée et l'a remise dans ses droits .Il a permis à la femme de réclamer ses droits .Elle ne doit pas demander l'égalité absolue de l'homme car cela est contraire à leur nature et chacun d'eux a ses particularités :

La femme ne peut pas exécuter certaines taches propres à l'homme car les menstrues, les lochies , les grossesses , l'allaitement l'en empêchent .

L'homme se différencie de la femme dans la constitution physique, la force , la voix , les travaux durs à hauts risques , travaux de mines , de puisatier, port de lourds fardeaux.

C'est l'homme qui va vers la femme tout comme le spermatozoïde va vers l'ovule ; il fonde ainsi le foyer , élément de base de la société.

En, général , l'homme en raison de son courage , de son sang froid , de son énergie, est le recours de la femme paniquée en cas de dangers , de catastrophes.

Les hommes ont autorité sur les femmes car c'est eux qui subviennent aux besoins des femmes.

Les trois quarts du dévouement aux parents vont à la mère.

La dualité est le phénomène naturel incontestable : végétaux, animaux, minéraux, humains. Le jour et la nuit ont leur particularité dans le temps : le premier est la lumière, chaleur, activité ; alors que la seconde est obscurité, tranquillité, repos.

6.5 Prédominance des hommes sur les femmes

« Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles »

Cette prédominance n'est pas celle de l'autorité suprême ou d'une domination, mais celle de la responsabilité dans le foyer.

Toute organisation a besoin d'un responsable : l'imam dans la mosquée, le président dans un état , le ministre dans un ministère , le chef de famille , l'hippopotame male dans un troupeau, le lion dans son groupe.

Dans le Saint Coran , Allah a dit « les hommes ont autorité sur les femmes , en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci et à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens .Les femmes vertueuses sont obéissantes et protègent ce qui doit être protégé ,pendant l'absence de leurs époux , avec la protection d'Allah

Au sens de la sourate ci-dessus , l'autorité de l'homme est comparable à celle d'un gouverneur sur ses administrés en termes de :protection , de sécurité ,de satisfaction des besoins essentiels (nourriture , logement , santé, éducation et dot) , d'orientation dans la vie religieuse et socioéconomique , de garantie de libertés individuelles et collectives liées aux droits de l'homme(droit d'expression , d'association etc)

6.6 Le droit a l'instruction pour la femme

L'islam a reconnu à la femme un droit inaliénable à l'instruction .Le prophète Mohamed (PSB) dispensait de l'instruction religieuse à ses épouses qui à leur tour , l'enseignaient aux hommes et femmes de la cité. .A titre d'illustrations, beaucoup de compagnons du prophète ont acquis de la connaissance des hadiths, de la jurisprudence religieuse avec sa femme Aichatou

L'islam ne fait pas de d'obstacle à l'acquisition de connaissances scientifiques par la femme. Cette acquisition doit de faire conformément à son statut de femme c'est à dire en s'habillant décentement en évitant la promiscuité avec l'homme et l'exhibitionnisme.

6.7 La part successorale de la femme

L'islam accorde à la femme le droit à l'héritage .Allah dit ».... Au fils une part équivalente à celle de deux filles... »(S 4 V 11) ; c'est à dire qu'en islam le partage se fait selon les proportions préétablies et pour des raisons précises :

- **la femme mariée est à la charge de son mari**
- **la femme célibataire est à la charge de ses parents**
- **la femme ne paie pas de dot**
- **elle n'est pas obligée de contribuer aux charges du ménage**

6.8 Le droit islamique face au travail de la femme

Le droit islamique recommande à la femme de rester au foyer de son mari et de s'occuper de l'entretien et de l'éducation de ses enfants. Mais cette position de l'islam n'est pas figée en ce sens que le travail peut être autorisé dans certaines conditions et avec l'accord de son mari. En cas de nécessité, d'indigence, la femme peut être autorisée à travailler dans le foyer conjugal (exercices d'activités lucratives) ; et à la limite, elle peut être autorisée à exercer au dehors, une activité rémunératrice toujours avec l'autorisation maritale.

Cependant l'islam édicte les conditions à observer pour l'exercice de son travail :

- éviter l'exhibitionnisme, le brassage avec les hommes et la promiscuité avec eux ;
- elle doit rester loyale et fidèle et éviter la tentation.
- Le travail exercé ne doit pas être prohibé par l'islam et ne doit pas constituer une entrave à l'exercice de la mission principale de la femme en islam qui est l'éducation et l'entretien des enfants.

Le docteur Kardhawi a dit dans son ouvrage que la femme du prophète (PSB) Aichata a dirigé une troupe armée comprenant les compagnons du prophète en dehors de Médine

Le Kalif ou le président étant de part sa fonction le chef suprême des armées ne doit pas être émotif. Dans la même lancée, la femme de part sa nature, est portée à divulguer assez facilement les secrets à ses enfants, à son bien-aimé ; ce qui peut constituer un grand péril pour une nation qui a intérêt à préserver ses secrets d'état.

Selon Mustapha Albach dans son livre « les droits de l'homme face à la philosophie et à la religion » il est dit : « L'islam a autorisé le travail des femmes en ce qu'il lui a donné l'autonomie financière, l'habilitation à faire le commerce , la gérance et le prêt , l'âge dans le cadre licite .Elle peut être fermière , ingénieur , docteur , président d'associations, elle est électeur et éligible ; elle peut donner des consultations juridiques.

7 Synthèse genre et Christianisme

7.1 Les principes fondamentaux de l'enseignement de l'église catholique dans les questions sociales

- **La dignité de la personne humaine**

Pour affirmer que libre, intelligent et responsable, sujet de droits et d'obligation, la personne humaine doit être la source et le sommet de toute activité de promotion humaine

- **Le bien commun**

Défini par le Pape Jean XXIII comme : « l'ensemble des conditions de vie en société qui permettent à la personne humaine d'atteindre sa perfection propre de façon plus complète et plus aisée », le bien commun n'entame en rien la propriété privée. Il s'étend par contre jusqu'à la destination universelle des biens de la terre.

- **La solidarité**

Reconnue comme l'une des grandes valeurs de la vie ensemble la solidarité est le principe qui engage à partager les conditions de vie de ceux qui nous entourent de près ou de loin.

- **La subsidiarité**

Ce principe enseigne que « un responsable de rang supérieur ne doit pas s'accaparer tout le pouvoir et s'ingérer dans la responsabilité d'un responsable de second rang, en lui enlevant ses compétences. Mais il doit plutôt le soutenir en cas de nécessité ». La hiérarchie utile ne doit pas confiner toutes les décisions en tout entre les mains des seuls premiers responsables.

- **La participation**

La non-participation à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières explique pour une bonne part l'impression de marginalisation de quelque groupe. La rumeur et les soupçons naissent dans l'opacité de l'impression d'inutilité d'une frange de la société.

7.2 Les fondements bibliques de l'anthropologie chrétienne : la vision de l'être humain dans la sainte Bible.

1. Nécessité de revenir à la vision originelle « au commencement »

« Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, Homme et Femme il les créa » Gn1,27

« Il n'est pas bon que l'homme soit seul », Dieu lui-même l'affirme, comme exprimant une masculinité et une féminité qui lui sont voulues. Elles sont donc bonnes et significatives pour nous. Vouloir gommer les différences au nom d'un faux égalitarisme est une erreur. « Je ferai pour lui une aide.. ». Le texte veut dire une aide de l'homme qui soit son parfait vis à vis, son partenaire.

Les hommes et femmes puisent leur dignité et leur vocation dans leur « origine commune ».

La vision de la femme ne peut être découverte en dehors de sa communion avec l'homme . La différence et la complémentarité – « des deux » - sont voulus par le Seigneur et, par le fait même, signifiantes pour notre vie.

Dieu les bénit et leur dit : « soyez féconds, multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-la ; dominez Gn 1,28. L'homme maître de l'univers (soumettez, conquérez, dominez, gouvernez) par la raison et dans la vraie liberté.

2. La complémentarité homme-femme : Gn2, 18-25

...l'homme dit « celle-ci cette fois, c'est l'os de mes os, la chair de ma chair » Gn2,22-23

Créée non comme un deuxième homme, un compagnon identique, mais une autre personne « pour lui »,

... et tous deux ne feront plus qu'une seule chair » Mat.19,4-6.

Si la sexualité fonde une distinction, elle ne crée pas une séparation entre l'homme et la femme. L'homme et la femme sont différents et complémentaires dans la profondeur de leur être. La femme de même nature que l'homme, a la même dignité ; sa vocation est différente. Elle est éveilleuse de vie, et révélatrice de l'homme.

Révélatrice de la sexualité de l'homme, la femme éveille l'homme à la paternité. Elle est médiatrice entre le père et l'enfant, accueillant le devenir de l'un et l'autre. Par elle l'époux devient père et l'enfant « fils de.. »

L'union matrimoniale exige que soit respectée et perfectionnée la vraie personnalité des deux époux. La femme ne peut devenir un objet de domination et de possession de l'homme.

« les ressources personnelles de la féminité ne sont certes pas moindres que celles de la masculinité, mais elles sont différentes. La femme- comme l'homme aussi – doit donc envisager son épanouissement personnel, sa dignité et sa vocation, en fonction de ces ressources, selon la richesse de la féminité qu'elle a reçue le jour de la création et dont elle hérite comme expression de l'image et de la ressemblance de Dieu, qui lui est particulière.

3 La radicale restauration de la dignité féminine dans les évangiles

3.1 L'égal droit d'accès des femmes à la foi.

Parfois les femmes que Jésus rencontraient et qui recevaient de lui des bénédictions abondantes, l'accompagnaient alors qu'il annonçait l'Évangile et « elles les assistaient de leurs biens » l'évangile nomme, entre autres, Jeanne, la femme de l'intendant d'Hérode, Suzanne et plusieurs autres » Lc.8,1-3.

Des figures de femmes apparaissent parfois dans les paraboles dont Jésus de Nazareth illustre la vérité de son Enseignement :

- La parabole de la drachme perdue Lc 15,8-10,
- Le levain Mt 13, 33
- Des vierges sages et des vierges folles Mt 25, 1-13.
- Le récit de l'obole de la veuve : alors que les riches mettaient leurs offrandes dans le trésor..., une veuve indigente y mit deux piécettes ». Jésus dit alors : cette pauvre veuve a mis plus qu'eux tous. Elle de son indigence a mis tout ce qu'elle avait pour vivre. » Lc 21 : 1- 4

Dans tout l'enseignement de Jésus, et aussi dans son comportement, on ne trouve rien qui reflète la discrimination de la femme. Au contraire, ses paroles et ses actes expriment toujours le respect et l'honneur dus à la femme. Parcourant le chemin de sa souffrance vers la mort, Jésus dira aux femmes : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi » Lc 23, 28. Cette façon de parler des femmes et aux femmes ainsi que la façon de les traiter, constituent clairement une « nouveauté » par rapport aux mœurs prévalant alors.

« Ils s'étonnaient qu'il parlait à une femme »

Par son attitude extraordinaire simple, transparente et profonde à l'égard des femmes, Jésus choque les hommes de son temps et ouvre à la dignité de la femme une perspective toute nouvelle.

Jésus rencontre de nombreuses femmes sur la route de sa mission :

- Jn 4, 27 : la samaritaine
- Lc 7, 39 la pécheresse
- Mt. 21,31

L'indissolubilité du mariage Mt 19, 7-8

3.2 L'égalité imperfection de l'homme et de la femme

C'est encore plus manifeste quand il s'agit de ces femmes que l'opinion désignait couramment avec mépris comme des pécheresses. Jésus, tout en reconnaissant leur souffrance, ne les méprise pas. Une autre pécheresse publique, malgré la réprobation dans l'opinion commune, entre dans la maison du maître religieux juif pour répandre de l'huile parfumée sur les pieds de Jésus. Celui-ci dira d'elle à son hôte scandalisé par ce geste : « Ses nombreux péchés lui sont remis, parce qu'elle a montré beaucoup d'amour » Lc 7, 37-47

Enfin, voici le cas peut-être le plus éloquent : on amène à Jésus une femme surprise en adultère. A la question provocatrice : Dans la loi, Moïse nous a prescrit de lapider ces femmes-là. Toi donc, que dis-tu ? » Jésus répond : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre ». ... « ils se retirèrent un à un, à commencer par les plus vieux. ». seuls demeurent Jésus et la femme. Alors Jésus lui demande « Où sont-ils ? Personne ne t'a condamnée ? – Personne Seigneur lui répondit-elle. Moi non plus je ne te condamne pas. Va, désormais ne pèche plus. Jn8, 3-11.

... Marthe et Marie (Jn 11, 5) aux quelles Jésus rend visite et chacune d'elle le sert à sa façon : l'une affairer à la cuisine et l'autre toute attentive à l'écouter. Et Jésus de dire , c'est celle qui m'écoute qui a choisi la meilleur part.

4 Les Femmes, premiers témoins du mystère chrétien

Tout au long de l'Evangile, la femme montre à l'égard de Jésus et à l'égard de son mystère une sensibilité particulière. Lors de sa mise à mort sur la croix, les femmes sont présentes. Elles sont les premières à revenir au tombeau et à trouver le tombeau vide. Elles sont les premières à entendre : « Il n'est pas ici, car il est ressuscité comme il l'avait dit » Mt 28, 6. Elles sont les premières à le revoir vivant Mt 28,9. Elles sont aussi les premières appelées à annoncer cette vérité aux apôtres Mt 28,1-10.

L'Evangile de saint Jean met Marie de Magdala au cœur de ces prémices Jn 20,16-18. C'est pour cela qu'on l'appelle l'apôtre des apôtres Elle fut avant les apôtres, témoin oculaire du Christ ressuscité et, pour cette raison, elle fut aussi le premier à lui rendre témoignage devant les apôtres.

Marie la mère de Jésus :

- Elle met au monde son premier-né
- Elle l'amène au temple pour le soumettre à la tradition juive :
- Elle est présente à Canaan, et prend la parole lors du premier miracle de Jésus :
- Elle est présente lors de la souffrance et de la mort de Jésus
- Elle est au milieu des apôtres lors de la manifestation du Christ ressuscité à ses apôtres

A la naissance de l'Eglise elle reçoit l'Esprit Saint en même temps que les apôtres

Les textes majeurs de Saint Paul au sujet des femmes :

- Le Chef de la femme, c'est l'homme : 1Co.11, 3-16
- Le chef de l'homme c'est le Christ, le chef de la femme c'est l'homme
- Que les femmes se soumettent en tout : Eph. 5,21 –24

« Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ. Que les femmes le soient à leurs mari comme au Seigneur »

- Pourtant dans de nombreux textes, Paul dira également :

Par le baptême tous sont égaux : il n'y a plus ...ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous ne faites qu'un dans le Christ : Ga. 3,27-28

Dans la question des relations conjugales : la femme ne dispose pas de son corps, mais le mari ; pareillement, le mari ne dispose pas de son corps, mais la femme : 1Co.7,3-4

Remarque : les textes si contre se rapportent à des situations concrètes : Dans les deux premiers, Paul réagit contre une situation de désordre que la foi chrétienne risquait d'engendrer, des chrétiennes s'estimant échappées aux contraintes de la loi juive, semblaient ne plus tenir compte d'un minimum de discipline, parlant trop dans les assemblées, s'habillant avec un peu de trop d'avance sur leur temps.

7.3 Les femmes dans l'enseignement social de l'Eglise :

La doctrine sociale de l'Eglise à l'égard de la femme reconnaît à la femme la totalité de la dignité de la personne humaine. Elle n'admet à son égard aucune discrimination, elle veut que la femme soit protégée, respectée, honorée. La femme qui s'identifie à l'homme fait cependant une erreur, car l'intention du créateur est bien de faire une distinction sans séparation entre l'homme et la femme dans tout le plan de l'économie du salut.

Les textes ecclésiaux tiennent grand compte des évolutions sociales. Celles-ci sont acceptées, dans la mesure où elles constituent des progrès humains et ne portent pas atteinte aux intentions du Créateur en niant les différences naturelles et significatives établies par lui entre l'homme et la femme

- En 1891, l'encyclique *Rerum novarum* de Léon XIII a traité du travail féminin. Elle considère que la nature destine plutôt la femme aux ouvrages domestiques qui répondent mieux, par nature, à ce que demandent la bonne éducation et la prospérité de la famille.
- Dans *Quadragesimo Anno*, en 1931, Pie XI recommandera à son tour qu'on ne fasse pas exécuter par des femmes des tâches trop pénibles et maintiendra que les travaux domestiques conviennent particulièrement à celles-ci
- Dans *Divini redemptoris* en 1937, Pie XI reproche au communisme d'enlever la femme à la vie domestique et au soin des enfants pour les jeter dans la vie publique et dans les travaux de la production.
- A propos des droits économiques et sociaux de la personne, l'encyclique *Pacem in terris* de 1963 demande, pour les femmes des conditions de travail en harmonie avec les exigences de leur sexe et avec leurs devoirs d'épouses et de mères
- Proclamant l'égalité essentielle de tous les hommes, et condamnant toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, la constitution *Gaudium et spes* de Vatican II (1965) constate que ces droits fondamentaux ne sont pas encore partout garantis. Il en est ainsi lorsque la femme est frustrée de la faculté de choisir librement son époux et d'élire son état de vie, ou d'accéder à une éducation et une culture semblable à celles que l'on reconnaît à l'homme (n°29)
- Dans *Octogesima Adveniens* (1971) le pape dit « nous ne parlerons pas de cette fausse égalité qui nierait des distinctions établies par le Créateur Lui-même et qui serait en contradiction avec le rôle spécifique, combien capital de la femme, au cœur du foyer aussi bien qu'au sein de la société. L'évolution de la législation doit aller dans le sens de la protection de sa vocation propre, en même temps que de la reconnaissance de son indépendance en tant que personne, de l'égalité de ses droits à participer à la vie culturelle, économique, sociale et politique
- Avec *Laborem Exercens* (1981) nous avons un texte tout à fait contemporain qui reconnaît la dignité et les droits de la femme et condamne à son égard toute discrimination, mais place au premier rang des aspirations féminines les aspirations familiales et déplore la valeur et les considérations insuffisantes accordées dans les sociétés d'aujourd'hui aux fonctions maternelles.

- Si le droit à une activité extérieure doit être reconnu aux femmes, la vie sociale doit permettre aux mères de famille de ne pas être contraintes au travail professionnel pour des raisons économiques
- Dans l'exhortation apostolique *Familiaris consortio* (1981). La dignité de la femme est égale à celle de l'homme. Les femmes doivent pouvoir accéder, à proportion de leurs capacités, à toutes les fonctions et à toutes les responsabilités sociales. Si elles ont fait le choix de rester au foyer, il faut que, néanmoins, des possibilités suffisantes d'épanouissement leur soient offertes. L'exploitation des femmes et les offenses à leur dignité doivent être dénoncées et combattues.
- Dans la lettre apostolique *Mulieris dignitatem* (1988) sur la dignité et la vocation de la femme. : « L'heure vient, l'heure est venue ou la vocation de la femme s'accomplit en plénitude, l'heure où la femme acquiert dans la cité une influence, un rayonnement, un pouvoir jamais atteints jusqu'ici. C'est pourquoi, en ce moment où l'humanité connaît une si profonde mutation, les femmes imprégnées de l'esprit de l'Évangile peuvent tant pour aider l'humanité à ne pas déchoir »

Autres éléments débattus

- La question de l'héritage ne semble pas spécifiquement traitée par les écritures. Ici les gens se réfèrent soit à leur coutume pour partager l'héritage soit au droit positif de leur pays (LOI). Cependant, les peuples romains, grecs, juifs avaient certainement des dispositions pour gérer la question. Ceci mérite des recherches complémentaires en « droit chrétien ».
- Chez les chrétiens c'est « un homme une femme » (monogamie) et l'Église n'autorise pas le divorce en règle générale.
- Les femmes n'occupent pas dans la hiérarchie catholique les responsabilités et postes de « prêtre » ; « évêque » ou « pape ». Il y a tout de même eu des femmes chrétiennement célèbres et femmes et hommes peuvent contribuer dans leurs communautés à la promotion du christianisme.
- Cependant dans l'église anglicane il y a des femmes à cette hiérarchie. Peut être est ce du au fait que cette église est directement liée à la Reine d'Angleterre ?
- La femme ou fille n'était pas fortement impliquée dans l'organisation de l'eucharistie.

8 Les Pistes de Capitalisation & dissémination des résultats :

- Le médiatisation des travaux de l'atelier - conférence en utilisant les cassettes sonores
- La production d'articles écrits dans les journaux de la place
- L'élaboration de modules de formation genre pour les agents terrain en y introduisant des éléments des études
- La production d'un document synthèse des trois études et sa publication
- La production de posters synthétisant les trois visions et leur intersection
- La production d'un paquet pédagogique sonore utilisable lors des séances d'animation rurale.
- La mise à la disposition des structures partenaires les rapports des trois études pour consultation.

ANNEXES

1. L'Aperçu général sur le genre
2. Les discours d'ouverture et de clôture
3. La liste des présences

Annexe 1 l'Aperçu général sur le genre

Depuis les années 1990, l'Approche Genre et Développement a fait son apparition dans le contexte du développement à la fois au niveau des politiques, programmes et même des projets. De quoi il s'agit – il ?

Pour mieux cerner l'approche genre , il est souvent nécessaire de se poser la question « pourquoi l'approche GED maintenant ? Est – ce un phénomène de mode ? un impératif du développement ?

Avant l'Approche GED, six approches ou politiques de développement en faveur des femmes ont été expérimentées dans les interventions planifiées du développement

(programmes , politiques , projets) en relation avec le contexte macro – économique du temps . Il s'agit notamment de :

- l'Approche Pré IFD (Bien être social) = 1960 – 1970 (modèle de croissance économique accélérées)
- L'Emancipation (1950 – 1989) développement des états socialistes.
- IFD Equité (Décennie de L'ONU consacrée aux femmes 1975 – 1985)
- IFD anti - pauvreté (version diluée d'IFD équité) années 1970
- IFD efficacité (1980) les programmes d'ajustement structurels et la crise de la dette
- Empowerment (Renforcement des pouvoirs des femmes)
- Femme & développement (Approche des Femmes des Tiers Monde 1973)

Le constat global qui s'est dégagé est que ces approches (surtout l'IFD) ont contribué à la marginalisation des femmes en créant un secteur « femme » ; en présentant les femmes comme le problème et en essayant de résoudre le problème en travaillant uniquement avec les femmes.

(le problème est présenté comme s'il existe deux mondes, deux visions – un monde d'hommes dominateur et un monde de femmes dominé)

Alors au début des années 1990, suite donc à ces constats, la réflexion a été recentrée sur les relations hommes – femmes .

Ces relations sont socialement construites entre les hommes et les femmes, entre les hommes et entre les femmes. Ces relations sont spécifiques au contexte et sont influencées par d'autres relations sociales comme l'âge, la classe , l'ethnie , la religion Ce sont ces relations qui déterminent les rôles et les responsabilités des uns et des unes et qu'il existe des besoins liés à ces rôles qu'il faut satisfaire pour assurer un développement équilibré homme- femme . L'approche genre et développement vise donc :

- à faire un diagnostic de la situation / du contexte local pour mieux cerner les relations entre les différentes catégories sociales
- identifier les rôles et les besoins genres des différentes catégories sociales
- cibler les inégalités liées au genre
- satisfaire les besoins
- transformer les inégalités

les relations sociales changent en réponse à des variations dans le contexte mais résistent aussi au changement car elles sont soutenues et défendues par des institutions comme la coutume et la religion.

l'hypothèse de base de Jekasy par rapport à cette problématique (genre , culture et religions) est que la tradition des sociétés senoufo minyaka , bamanan et bwa (de sa zone de couverture) l'islam , le christianisme recèlent des aspects et des comportements fondamentaux de recherche d'un équilibre et d'une équité hommes – femmes , femmes - femmes , hommes.- hommes

la connaissance de ces aspects positifs peut constituer une base solide pour l'équipe de JEKASY pour mieux orienter son intervention et satisfaire les besoins des hommes et des femmes de sa zone d'intervention.

Pour contribuer en cela trois études qualitatives ont été menées et des conclusions fort intéressantes ont été tirées. Les conclusions se rapporteront surtout sur :

- l'organisation sociale : Rôles / Responsabilités des hommes et des femmes, filles / garçons
- l'organisation familiale : rôles / responsabilités des hommes et des femmes
- les relations entre les hommes, entre les femmes
- le mariage : sa valeur, son sens
- la typologie des conseils pour les hommes et pour les femmes
- les conditions d'accès et de contrôle des ressources matérielles comme immatérielles
- les éléments déterminants pour la responsabilisation des femmes et des hommes
- les différentes images de la femme, de l'homme selon les différentes sources
- la question de la participation surtout les mécanismes de construction de la prise de décision des hommes et des femmes.

Ces conclusions constituent des repères significatifs car elles nous permettront de suivre les dynamiques de changement dans nos sociétés afin de mieux articuler nos interventions.

ANNEXE 2 Discours d'ouverture et de clôture

Discours de monsieur le haut commissaire de la Region de Sikasso

Représenté par I. T. Diarra / CA

- Madame le Chef de la Coopération Suisse au Mali,
- Monsieur le Président de l'Assemblée Régionale,
- Mesdames, Messieurs les responsables des services régionaux,
- Mesdames, Messieurs les responsables de la Société Civile,
- Honorables invités,

Permettez – moi d'abord de saluer cette initiative novatrice du programme Jékasy et du groupe de réflexion « genre » avec l'appui du Bureau de Coordination de la Coopération Suisse au Mali ; initiative qui nous permettra d'engager aujourd'hui les travaux, de l'atelier « genre culture et religion ».

En effet, l'importance du thème n'est plus à démontrer dans un monde où l'exclusion et la marginalisation de certaines couches sociales sont de plus en plus courantes.

Parler de genre aujourd'hui nous entraîne à une analyse rigoureuse des rapports homme – femme dans nos sociétés. Nous ne devons cependant pas ignorer les disparités souvent très importantes qui existent à l'intérieur de chacun des genres dépendant du statut social.

Les messages que nous entendons couramment sur le sujet nous interpellent tous à la recherche de repères originaux communément partagés et respectueux de nos valeurs.

Le présent atelier nous offre alors honorables invités, l'opportunité de contribuer à la compréhension du concept et de l'approche genre au Mali.

Ainsi, pendant deux (02) jours, cet atelier traitera le thème « genre » sous trois angles différents mais complémentaires.

- la tradition ou la coutume
- le christianisme
- et l'islam

Ces trois (03) angles de vue constituent aujourd'hui des piliers de la vie social au Mali.

Vous conviendrez avec moi que ce sujet est aussi important que sensible parce que touchant les fondements de notre existence éthique. Aussi, je vous invite à beaucoup de vigilance lors de vos débats. Il s'agira pour vous de puiser dans vos connaissances profondes. Ces ressources nécessaires à l'identification et à l'analyse des repères sur la coutume et les religions, repères susceptibles de nous aider aujourd'hui à mieux cerner le concept genre.

Ces religions se réfèrent à des écritures saintes qu'il vous appartient de respecter. Les enseignements qu'elles véhiculent traitent en profondeur des rapports sociaux, économiques et spirituels liant les êtres humains entre eux et avec le Créateur.

L'hypothèse du présent atelier est que ces religions renferment des repères indiquant la recherche d'un équilibre et d'une équité genre.

L'équilibre et l'équité sont des concepts différemment interprétés et dangereusement confondus avec une égalité totale et absolue homme – femme.

L'équilibre de genre que vous devez rechercher (et que nous recherchons tous par ailleurs !) ne doit pas gommer les différences, les spécificités et la complémentarité qui existent entre les hommes et les femmes.

Dans vos débats, vous vous souviendrez de l'histoire du peuple malien : l'histoire d'un peuple conquérant, une population particulièrement productive. Cette histoire de conquêtes indique que les femmes ont joué un rôle déterminant dans l'accès, le contrôle et l'alternance au pouvoir. Il ne saurait en être autrement aujourd'hui. Les femmes revendiquent à juste titre un meilleur partage des responsabilités et du pouvoir. Quant à la production, le rôle de la femme n'est plus à démontrer surtout dans cette région à forte dominance agrosylvopastorale. La femme reste le pilier de la famille rural qu'urbain. Ignorer cette réalité serait une perte pour le Mali. Que Dieu nous en préserve.

Comme vous vous apercevez déjà, les fruits de cet atelier sont fortement attendus par tous les acteurs du développement humain durable. Ces fortes attentes constituent pour vous un défi auquel vous allez vous attaquer en eux (02) jours. Je n'ai aucun doute que vous saurez le relever avec éclat.

Aussi, au nom du Haut Commissaire, je vous souhaite plein succès dans vos travaux et déclare ouvert l'atelier sur « genre, coutume, islam et christianisme ans la Région de Sikasso".

Je vous remercie.

Discours de monsieur le haut commissaire de la Region de Sikasso

Représenté par Mr Dolo / CD

- Monsieur le délégué de Intercooperation sahel et représentant de la coopération suisse,
- Monsieur le représentant de l'assemblée régionale de Sikasso,
- Mesdames Messieurs les représentant des services régionaux,
- Mesdames Messieurs les représentants de la société civile,
- Honorables invités.
- région de Sikasso ».

Ce atelier organisé par le programme Jèkasy et le groupe de réflexion genre avec l'appui de la coopération suisse, vient à point nommé dans nos sociétés en perte de repères et de valeurs.

Pendant deux jours vous avez examiné , Madame Monsieur, les rapports sociaux, culturels, économiques et spirituels entre les hommes et les femmes dans nos sociétés africaines.

Les trois thèmes soumis à votre analyse sont des plus novateurs :

- genre et tradition,
- genre et islam
- genre et christianisme.

Le premier thème :Genre tradition et coutumes vous a permis de faire ressortir les aspects suivants :

- organisation sociale des communautés traditionnelles
- rôles et place des femmes et des hommes dans ces sociétés
- spécificités féminines et spécificités masculines
- complémentarités entre les genres
- hiérarchies à l'intérieur de chaque genre
- valeurs et arguments coutumiers d'une recherche d'équilibre et d'équité entre les genres

Le deuxième thème : Genre et islam vous a amené à une compréhension des dispositions de cette religion en vie commune. Ainsi vous avez pu Madame Monsieur apprécier :

- la place de la place des les sociétés pré islamiques
- les changements positifs amenés par l'Islam en faveur de la femme
- l'enseignement islamique vis à vis de l'organisation des relations de genre
- les différences et les complémentarités entre les femmes et les hommes
- la position de l'islam par rapport à l'instruction et la succession

Quant au dernier thème : Genre et christianisme, vous avez porté un regard instructif sur :

- la considération de la femme dans l'ancien testament
- la position et l'enseignement du Christ vis à vis de la femme
- les valeurs et repères chrétiens en vie sociale de l'être humain
- les évolutions de la position de l'église vis à vis de la place de la femme dans la communauté chrétienne
- la complémentarité entre les genres

Comme vous le constatez, vos travaux recèlent une richesse inestimable qu'il convient de capitaliser. Les produits de cet atelier sont attendus par plusieurs acteurs du développement et je vous encourage à prendre des dispositions pour leur large diffusion.

Vous contribuez ainsi Madame Monsieur à une appropriation du concept et de l'approche genre dans notre pays.

Forts de tous ces arguments culturels et religieux, vous êtes aujourd'hui mieux armés pour faire passer le message de la nécessité de rechercher l'équilibre et l'équité dans toute action de développement. Cette approche vous permettra ainsi de limiter l'exclusion et la marginalisation de certaines couches sociales importantes.

Aussi, permettez-moi Madame Monsieur de féliciter les initiateurs et les partenaires de cette importante action qui vient d'être menée à Sikasso et qui honore toute la Région.

En vous souhaitant bon retour dans vos structures respectives, je déclare clos les travaux de l'atelier « genre culture et religion dans la région de Sikasso ».

Je vous remercie !

ANNEXE 3 Liste des participants

Liste des participants à l'atelier genre culture et religion

N°	Noms et prénoms	Structures	Provenance
1	Moussa KONE	DRRC	Sikasso
2	Jean Pierre DIABATE	DRAMR	Sikasso
3	N'golo COULIBALY	ESPGRN/CRRA	Sikasso
4	Fousseyni DIABATE	AMAP	Sikasso
5	Daouda MARIKO	Radio Kéné	Sikasso
6	Zoumani KONATE	AMUPI	Sikasso
7	Salia KONE	AMUPI	Sikasso
8	Cyprien DAKOUO	Diocèse - Conférencier	Sikasso
9	Jean Félix DEMBELE	Mission catholique	Sikasso
10	Emilio ESCUDERO	Mission catholique	Sikasso
11	Daouda KONATE	ACOD Niètasso	Sikasso
12	Niara DIARRA	Assemblée régionale	Sikasso
13	Pascale Giron LANCTUIT	Consultante appui organisationnel	Sikasso
14	Lionel GIRON	Jèkasy	Sikasso
15	Korotoumou KONE	UFROAT	Kodialanida
16	Salimata DIABATE	UFROAT	Zamblara
17	Siaka DIARRA	DRAER	Sikasso
18	Félix DAKOUO	Jèkasy	Sikasso
19	Moussa BAMBA	CRCR	Sikasso
20	MAIGA Rosaline DACKO	Jèkasy	Koutiala
21	Assitan COULIBALY	DRPFEF	Sikasso
22	TOGOLA Djénéba COULIBALY	Jèkasy	Sikasso
23	TRAORE Fatoumata DIALLO	ORTM	Sikasso
24	Korotoumou TRAORE	CRRA/PRF	Sikasso
25	KONE Kadidia DOLO	CAFO	Sikasso
26	DJILLA Djénéba KONE	CAFO	Sikasso
27	COULIBALY Zaliatou DIARRA	CADEF	Sikasso
28	TOGOLA Fatimata CISSOKO	APDF	Sikasso
29	Lassana Toubou FOFANA	DRCN	Sikasso
30	Aminata KONATE	PASS/MS	Sikasso

31	KANE Kadidia COULIBALY	DRDSES	Sikasso
32	HAIDARA Mariam FOFANA	AWLAE/Mali	Bamako
33	Seydou GUINDO	ORTM	Sikasso
34	Souleymane FOFANA	KNAGSM	Bamako
35	Adama MOUSSA	Buco	Bamako
36	Lassine DOUMBIA	Radio Kéné	Sikasso
37	Adam A DIALLO	ODEF	Sikasso
38	Tiémoko André SANOGO	Conférencier	Sikasso
39	PICARD François	D-IC Sahel	Bamako
40	Yacoub DOUCOURE	Conférencier	Sikasso
41	Célestin DEMBELE	Jèkasy	Sikasso

ANNEXE Un avis libre d'un auteur (christianisme)

En lisant la Bible, nous constatons que les femmes ont parcouru un long chemin. Dans l'Ancien Testament, la femme était une création `spéciale`. Après le péché d'Eve dans le jardin d'Éden, Dieu lui dit que son mari dominerait sur elle. Toutefois, les femmes étaient respectées dans le plan de Dieu. C'est l'homme, non Dieu, qui dénigra la femme.

Lorsque nous arrivons au Nouveau Testament, nous voyons Jésus qui restitue sa place d'honneur à la femme. (Notez surtout l'Évangile de Luc et le respect montré aux femmes.) Jésus mourut sur la croix pour tous. Sa mort acheva le processus de restauration de cette place d'honneur. Nous sommes sur un pied d'égalité sous la croix (Ga 3.26-28).

Voici quelques exemples du travail de la femme dans l'Église primitive :

les femmes aidaient à répandre l'Évangile et étaient persécutées aux côtés des hommes (Ac 8.3). Priscille aida à amener Apollos à une connaissance plus exacte de la vérité (Ac 18). Les quatre filles de Philippe avaient le don de prophétie (Ac 21.9). Romains 16 mentionne plusieurs femmes qui travaillaient dans l'Église, dont Phoebé, une diaconesse de l'Église et une collaboratrice de Paul (Rm 16.1-2). Des femmes chrétiennes reçurent quelques-uns des mêmes dons miraculeux que les hommes (voir 1 Co 12-14 ; notez aussi 1 Co 11.5). Evodi et Syntyche combattirent côte à côte avec Paul pour l'Évangile (Ph 4.2-3).

Quelques suggestions pour trouver un équilibre biblique

1. Enseignons ce que la Bible enseigne sur le sujet.
2. Enseignons à nos hommes à diriger. Quelqu'un a dit que notre plus grand problème n'est pas que les femmes veulent diriger, Mais plutôt que les hommes ne dirigent pas comme ils devraient le faire.
3. Ne négligeons jamais la formation de nos femmes. Elles doivent être capables de prier, enseigner, etc. Il faut qu'elles apprennent à utiliser leurs dons. Le foyer est le meilleur endroit pour commencer cette formation. Les femmes pieuses peuvent aider à instruire les autres (Tt 2).
4. Pensons sérieusement aux manières d'utiliser au maximum les dons des femmes sans pour autant violer les principes bibliques que nous avons vus. La contribution des femmes est nécessaire pour satisfaire les besoins de l'assemblée. Nous avons besoin de leurs dons. La plupart des assemblées que je connais ne pourraient pas fonctionner sans le travail qu'accomplissent les femmes !

Note

La Bible donne souvent des instructions générales qui ont des exceptions ailleurs. Par exemple on nous dit d'être soumis aux autorités (Rm 13), mais quand les Juifs défendirent à Pierre de prêcher, il répondit, " Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes " (Ac 5.29). Y a-t-il contradiction ? La règle : "Soyez soumis aux autorités" comporte l'exception "sauf quand ces autorités violent la loi de Dieu". En 1 Corinthiens 14 nous avons un principe général: les femmes doivent se taire pendant le culte.

Quelques cas spécifiques dans la Sainte Bible

Femme

1182 emplois de ce mot dans la Traduction œcuménique de la Bible,

Fille

587 emplois de ce mot dans la Traduction œcuménique de la Bible,

Mère

Exode 21,15,17, Lévitique 18,7,9,13, 19,3, 20,9,14,17,19,Ezéchiél 23,2; Proverbes 1,8,6,20 10,1; 15,20; 19,26; 20,20;23,22; 28,24; 29,15; 30,17; 31,1; Siracide 3,4,6,9,1 i,16

Prostituée

Juges 11,1; 16,1; 1 Rois 22,38, Isaïe 1,21; Jérémie 2,20; 3,3; 5,7; Ezéchiél 16,30-31,33-35,41-23,18,29,44 Osée 4,14; Joël 4,3- Michée 1,7 Nahoum 3,4- Proverbes 6,26, 7,10- 23,27- 29,3- Ecclésiaste 9,6- 19 ,2- 41,20- Matthieu 21,31-32; 1 Corinthiens 6,15-16; Apocalypse 17,1,15,16, 19,2

Servante

Genèse 20,14,17, 24,61, Exode 2,5, 11,5, 20,10 17, 21,7,20,26,27,32, 23,12 ; 1 Samuel 25,42; Job 31,13; Judith 10,10;11,5-6, Ecclésiaste 41,22

Sœur

Genèse 25,20, 26,7- Lévitique 18,9,11-13,18- 20,17,19, 21,3 ; Deutéronome 27,22; 1 Rois 11,20- 2 Rois 11,2; Jérémie 3,7,8,10, 22,18 ; Proverbes 7,4; Matthieu 12,50; 13,56; Marc 3,35; 6,3; Actes 23,16; 2 Jean 13

Sorcière

Isaïe 57,3

Veuve

Deutéronome 10,18; 16,11,14; 24,17-21; 26,12-13; Jérémie 7,6; 22,3; 49,11; Ezéchiél 44,22; Zacharie 7,10; Malachie 3,5; Actes 6,1; 9,39,41; Jacques 1,27

Veuvage :

elle quittera les vêtements qu'elle portait quand elle a été prise, elle demeurera dans ta maison, et elle pleurera son père et sa mère pendant un mois. Après cela, tu iras vers elle, tu l'auras en ta possession, et elle sera ta femme. Deutéronome 21:12-14

Vierge

Exode 22,15-16; Lévitique 21,13; Deutéronome 22,14; Isaïe 23,12 ; Deutéronome 5:21

Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain; Tu ne désireras point la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain. Deutéronome 5:20-22, Deutéronome 17:17 Qu'il n'ait pas un grand nombre de femmes, afin que son cœur ne se détourne point; et qu'il ne fasse pas de grands amas d'argent et d'or. ; Deutéronome 17:16-18

Virginité

Deutéronome 22:13-15

Habillement homme-femme

Une femme ne portera point un habillement d'homme, et un homme ne mettra point des vêtements de femme; car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel, ton Dieu. Deutéronome 22:4-6